



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 15 décembre 2022
Objet : Ressources humaines POLE ENFANCE JEUNESSE

L'an deux mille vingt et deux et le 15 décembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, BONO Vicente HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, DEYE Manuel, DURAND Thierry, et AKLA Mohammed.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MUNOZ Esteban, Mme Karine AILLAUD a donné procuration à Mme Yasmina KERBOUA, M. Thierry DURAND a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mme Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-

REÇU EN PRÉFECTURE Collectivités Territoriales.

Le 16/12/2022

Application agréée E-Inq. Site: cmrj

Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Délibération n° 2022/08/55

OBJET : Ressources humaines POLE ENFANCE JEUNESSE

Afin d'assurer le fonctionnement des différents services pour l'année 2023, Madame le Maire propose la création des emplois suivants pour le Pôle enfance jeunesse

- Périscolaire : 1 CDD du 3 janvier au 7 juillet 2023 10h/semaine
- Restaurant scolaire : 1 CDD du 3 janvier au 7 juillet 2023 10h/semaine
- Restaurant scolaire et entretien des locaux : 1 CDD du 3 janvier au 31 août 2023 22 h/semaine
- Restaurant scolaire et entretien des locaux : 1 CDD du 3 janvier au 31 août 2023 28 h/semaine

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de:

- - Périscolaire : 1 CDD du 3 janvier au 7 juillet 2023 10h/semaine
- Restaurant scolaire : 1 CDD du 3 janvier au 7 juillet 2023 10h/semaine
- Restaurant scolaire et entretien des locaux : 1 CDD du 3 janvier au 31 août 2023 22 h/semaine
- Restaurant scolaire et entretien des locaux : 1 CDD du 3 janvier au 31 août 2023 28 h/semaine
-

Ces contrats seront rémunérés à l'indice majoré 352.

Malijai,
Le 15 décembre 2022
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée F.legalite.com

99_DE-004-210401089-20221215-2022_08_55_